

# FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK D'EAU VIVE

## COMITÉ AMÉNAGEMENT DE PLANS D'EAU

### Règlements

Mandat	<p>Le <i>Comité Aménagement de plans d'eau</i> est un comité du conseil d'administration de la Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive (FQCKEV). Son mandat est d'assister le conseil et la direction dans la réalisation de projets d'aménagement de plans d'eau au Québec.</p>
Tâches principales	<p>Le Comité assurera la réalisation des tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Assister la direction dans la réalisation des projets d'aménagement de plans d'eau</li><li>• Recommander au conseil et à la direction les projets prioritaires</li><li>• Élaborer un échéancier et identifier des sources de financement pour la réalisation de ces projets</li><li>• Apporter un support aux projets d'aménagement des clubs membres</li><li>• Travailler en multidisciplinarité avec les autres comités, la direction et le conseil</li><li>• Identifier des candidats pouvant amener une expertise au sein du comité</li><li>• Assurer la réalisation de ces tâches en respect avec les règlements de la Fédération, de la vision de l'organisme et du respect des diverses ententes avec les partenaires</li><li>• Réaliser toute autre tâche qui pourrait être délégué par le conseil ou la direction</li></ul>
Autorité	<p>Le Comité est un conseiller auprès du conseil d'administration et de la direction. Le comité peut créer des sous comités pour la gestion de projets spécifiques.</p> <p>Le Comité et ses sous comités se rapporteront au conseil et à la direction au minimum 3 fois par année et avant toute décision majeure. Il attendra l'accord du conseil et de la direction avant d'entreprendre tout projet d'aménagement ou d'annonce s'y rapportant.</p> <p>Le Comité et ses sous comités soumettront des rapports de ses activités de façon écrite ou lors de rencontres officielles avec le conseil et la direction.</p> <p>Seul le Directeur Général sera signataire de tout partenariat ou entente au nom de la Fédération.</p>
Composition	<p>Le Comité sera composé du Directeur Général, d'au moins un membre du conseil, et ayant un maximum de 7 membres (sans compter les sous comités).</p> <p>Les membres du Comité désigneront le Président lors de leur première rencontre. Les membres du Comité siégeront pour un terme d'un an, renouvelable annuellement lors de l'assemblée générale des membres (novembre).</p> <p>Les membres du Comité devront se conduire de façon éthique, professionnelle et légale puisqu'ils représentent la Fédération. Ils doivent agir dans le meilleur intérêt de la Fédération et au meilleur de leur connaissances et capacités.</p>
Rencontres	<p>Les membres du Comité se rencontreront en personne, par téléconférence ou par Skype.</p>
Ressources	<p>Le Comité ne pourra encourir de frais au nom de la Fédération sans en avoir eu la confirmation du conseil ET de la direction.</p>
Acceptation et révision	<p>Ces règlements ont été approuvés par le conseil d'administration le 8 février 2016.</p>